



# Rencontres Architecture + Patrimoine de l'île de Ré

Du 22 au 24 octobre 2020

## Boire et manger : de la production à l'assiette

*Du 19<sup>e</sup> siècle à la Seconde guerre mondiale*

Depuis 2016, la Communauté de Communes de l'île de Ré organise chaque année un colloque qui a pour objectif une meilleure connaissance du **patrimoine architectural et mobilier de l'île de Ré, et qui permet également de replacer ce patrimoine dans un contexte historique et artistique plus large**. Ces **trois journées d'étude** seront l'occasion de réunir des chercheurs de tout horizon et d'échanger autour de sujets inédits.

En 2020, les communications porteront sur le **thème de l'alimentation, des questions de la production jusqu'aux traditions gastronomiques aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles**. Les intervenants, issus de différentes disciplines, pourront ainsi s'interroger sur :

- La **production alimentaire** : terroirs, productions agricoles sur Ré et en Aunis aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, la pêche, les échanges commerciaux.
- La **transformation agroalimentaire** : la meunerie, la distillerie
- **Vendre la nourriture** : les marchés et les commerces de bouche, les épiceries coopératives
- **Manger hors de chez soi** : bistrots, pensions et restaurants. Des cas particuliers : préventorium, colonies, garnison, hôpital
- **Les pratiques alimentaires** : à la table des rétais : pratiques et recettes, vaisselle, ustensiles

Préoccupation physiologique fondamentale, manger et boire dépasse, dans les sociétés humaines, la seule nécessité biologique. L'alimentation des Hommes implique en effet le besoin de produire des denrées en quantité suffisante, d'acheter celles qui manquent, de les transformer pour pouvoir mieux les consommer. Par ailleurs, la **symbolique et les représentations du repas** et des pratiques gastronomiques en font un enjeu social fort. **L'alimentation agit ainsi comme révélateur de la société.**

Etudier l'histoire du boire et du manger permet donc de **mettre en valeur l'histoire de la production agricole**, celle des circuits de transformation et de distribution, mais aussi de se pencher sur **l'évolution des pratiques alimentaires locales**. Elles sont **l'expression d'une époque**, le miroir d'un certain état de la population et le produit d'une éducation.

Ainsi, lors de ces Rencontres, **la culture de la vigne et la transformation du raisin tiendront une place de choix** en lien avec l'histoire de cette production quasi-exclusive sur le territoire. Territoire d'accueil, touristique ou sanitaire, l'île de Ré offre aussi la possibilité de mettre en lumière **un panorama intéressant des pratiques gastronomiques du tourisme naissant, des colonies de vacances ou préventorium.**

Si le territoire rétais sert de base et de point de départ aux sujets abordés lors de ces Rencontres, **l'élargissement des points de vue pour replacer les éléments dans un contexte régional ou national** seront bien sûr incontournables.

## Informations pratiques pour les intervenants

Ces journées d'étude sont ouvertes au **grand public gratuitement.**

**Les interventions ne devront pas dépasser ¾ d'heure** afin de permettre un temps d'échange d'environ 10 min. Certaines interventions pourront prendre la forme de visites sur site.

**Pour proposer une communication**, merci d'adresser, par mail, **un résumé de votre communication** mettant à valeur les points principaux abordés (1 000 caractères espaces compris, soit une demi-page) à :

Stéphanie LE LAY, Responsable du Service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire :  
stephanie.lelay@cc-iledere.fr.

Afin d'organiser au mieux ces journées, la **date limite d'envoi est fixée au 30 juin 2020.**

**Selon l'évolution du contexte sanitaire, les Rencontres Architecture et Patrimoine 2020 pourront faire l'objet d'un report.**

Une fiche d'inscription définitive vous sera transmise après validation de votre intervention.

*Pour information :*

*Les frais de déplacement, de repas le soir et d'hébergement des intervenants seront remboursés sous forme de forfait par la Communauté de Communes pour toute la durée du colloque - (Arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques et arrêté du 11 octobre 2019 fixant les taux des indemnités de mission en référence au décret n° 2006-781).*

*Les repas du midi sont organisés et pris en charge par la communauté de communes pour les intervenants.*

**Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Stéphanie LE LAY, Responsable du Service Patrimoine – Pays d'art et d'histoire, au 06.29.61.83.14.**